



Impôt sur le revenu fractionné – 2011

Utilisez ce formulaire pour calculer votre impôt sur le revenu fractionné si vous remplissez **toutes** les conditions suivantes :

- vous êtes né en 1994 ou après;
- vous n'avez été un non-résident à aucun moment en 2011;
- votre père ou votre mère a résidé au Canada à un moment ou l'autre en 2011;
- vous avez inclus dans votre déclaration de 2011 un revenu fractionné tel qu'expliqué ci-dessous.

Le revenu fractionné **comprend** les montants suivants :

- **les avantages conférés à un actionnaire** (sauf ceux provenant d'actions d'une catégorie cotée à une bourse de valeurs visée par règlement) qui vous ont été attribués directement ou par l'intermédiaire d'une société de personnes ou d'une fiducie (autre qu'une fiducie de fonds commun de placement);
- **le montant imposable des dividendes (déterminés et autres que déterminés)** provenant d'actions d'une société (sauf d'actions d'une catégorie cotée à une bourse de valeurs visée par règlement et d'actions d'une société de placement à capital variable) que vous avez reçus directement ou par l'intermédiaire d'une société de personnes ou d'une fiducie (autre qu'une fiducie de fonds commun de placement);

Remarque

Selon une modification proposée, après le 21 mars 2011, si vous disposez d'actions avec une personne ayant un lien de dépendance et que des dividendes sur ces actions seraient assujettis à l'impôt sur le revenu fractionné, le gain en capital qui résulte de cette disposition est réputé être un dividende imposable. Le dividende réputé n'est pas un dividende déterminé. Si cette situation s'applique à vous, faites le calcul ci-dessous.

- **d'autres revenus** que vous avez reçus d'une société de personnes ou d'une fiducie (autre qu'une fiducie de fonds commun de placement) et qui proviennent de la prestation de biens ou de services par une société de personnes ou une fiducie à une entreprise ou à l'appui d'une entreprise, si l'une des conditions suivantes s'applique :
 - l'entreprise est exploitée par une personne qui vous était liée à un moment ou l'autre en 2011;
 - l'entreprise est exploitée par une société dont une personne qui vous est liée était un actionnaire déterminé à un moment ou l'autre en 2011;
 - l'entreprise est exploitée par une société professionnelle dont une personne qui vous est liée était un actionnaire à un moment ou l'autre en 2011.

Toutefois, le revenu fractionné **ne comprend pas** le revenu provenant d'un bien dont vous avez hérité de votre père ou votre mère. Il exclut également le revenu provenant d'un bien dont vous avez hérité de toute autre personne si vous étiez inscrit à temps plein à un établissement d'enseignement postsecondaire en 2011 ou si vous avez droit au montant pour personnes handicapées pour 2011.

Joignez une copie de ce formulaire à votre déclaration.

Dividende réputé sur la disposition de certaines actions d'une société

(actions assujetties au revenu fractionné)

Si, après le 21 mars 2011, vous (ou une fiducie dont vous êtes le bénéficiaire) avez disposé d'actions avec une personne ayant un lien de dépendance et que la disposition des actions aurait été assujettie à l'impôt sur le revenu fractionné relativement à des dividendes, remplissez le calcul ci-dessous.

Sinon, remplissez la partie 1 pour calculer votre impôt fédéral sur le revenu fractionné et la partie 2 pour calculer votre impôt provincial ou territorial à la page suivante.

Gain en capital provenant de dispositions d'actions faites après le 21 mars 2011			A
Montant de la provision demandée pour 2011 calculée ci-dessous	-		B
Ligne A moins ligne B (ne peut pas être négatif)	=	Gain en capital net	C
Gain en capital selon la case 21 de vos feuillets T3 (lié à ce genre de disposition)	+		D
Ligne C plus ligne D	=		E

Multipliez le montant de la ligne E par **1.25** et inscrivez-le aux lignes 1 et 2 de la partie 1 de ce formulaire, à la partie 1 de l'annexe 4, et aux lignes 120 et 180 de votre déclaration. N'inscrivez **pas** ce montant sur l'annexe 3.

Calcul de la provision

Vous pouvez demander une provision sur une période pouvant aller jusqu'à quatre ans. La provision pour une année quelconque ne peut pas dépasser le **moins élevé** des montants suivants :

(i) Gain en capital × $\frac{\text{Montant payable après la fin de l'année}}{\text{Produit de disposition}}$

Année de la vente	Année suivante	
	80 %	1 ^{ère} année: 60 %
	2 ^e année: 40 %	4 ^e année: zero

(ii) Gain en capital × _____ % ← (Inscrivez le pourcentage approprié)

Continuez à la page suivante. ➔

Partie 1 – Impôt fédéral sur le revenu fractionné

Partie du montant imposable des dividendes (déterminés et autres que déterminés) décrits précédemment reçus de sociétés canadiennes imposables	6835	1
Partie du montant imposable des dividendes autres que des dividendes déterminés, inclus à la ligne 1, de sociétés canadiennes imposables	6834	2
Tout autre revenu fractionné	+	3
Total du revenu fractionné : Ligne 1 plus ligne 3 Inscrivez ce montant à la ligne 232 de votre déclaration.	6836 =	4
Impôt fédéral sur le revenu fractionné : Multipliez le montant de la ligne 4 par 29 % Inscrivez ce montant à la ligne 424 de l'annexe 1.		5

Pour calculer le montant à inscrire à la ligne 417 de l'annexe 1, continuez.

Crédit d'impôt fédéral pour dividendes sur le revenu fractionné :

Montant de la ligne 1 ci-dessus	6			
Montant de la ligne 2 ci-dessus	-	7 × 13,3333 % =		9
Ligne 6 moins ligne 7 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=	8 × 16,4354 % =	+	10
Ligne 9 plus ligne 10		=	▶	-
Ligne 5 moins ligne 11		=		11
				12

Remarque

Si le montant de la ligne 12 dépasse celui de la ligne 429 de l'annexe 1, utilisez le montant de la ligne 12 plutôt que celui de la ligne 429 de l'annexe 1 pour calculer l'abattement remboursable du Québec ou des Premières Nations du Yukon et la surtaxe fédérale sur le revenu gagné à l'extérieur du Canada.

Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu fractionné :

Partie du montant de la ligne 3 qui provient de sources étrangères	6837	×	Montant de la ligne 405 de l'annexe 1	=	-	13
Total des revenus de sources étrangères	6838					
Ligne 12 moins ligne 13 (si négatif, inscrivez « 0 »)				=		14
Montant de la ligne 406 de l'annexe 1				-		15
Montant de la ligne 416 de l'annexe 1				-		16
Ligne 15 moins ligne 16 (si négatif, inscrivez « 0 »)				=		17
Inscrivez le montant le plus élevé : ligne 14 ou ligne 17.						18
Inscrivez ce montant à la ligne 417 de l'annexe 1.						

Partie 2 – Impôt provincial ou territorial à payer par un particulier qui a un revenu fractionné

Impôt provincial ou territorial sur le revenu fractionné

Total du revenu fractionné selon la ligne 4		19
Inscrivez le taux d'impôt de votre province ou territoire selon la colonne 2 du tableau sur la page suivante.	×	%
Multipliez le montant de la ligne 19 par le taux inscrit à la ligne 20.		20
Inscrivez ce montant sur votre formulaire 428, à la ligne indiquée à la colonne 3 du tableau sur la page suivante.	=	21

Pour calculer le montant à inscrire à la ligne 428 de votre déclaration, continuez.

Crédit d'impôt provincial ou territorial pour dividendes déterminés et dividendes autres que des dividendes déterminés sur le revenu fractionné

Montant de la ligne 8		22
Inscrivez le taux du crédit d'impôt pour dividendes déterminés de votre province ou territoire selon la colonne 4 du tableau sur la page suivante.	×	%
Multipliez le montant de la ligne 22 par le taux inscrit à la ligne 23.		23
Montant de la ligne 7	=	▶
		24
Montant de la ligne 7		25
Inscrivez le taux du crédit d'impôt pour dividendes autres que déterminés de votre province ou territoire selon la colonne 5 du tableau sur la page suivante.	×	%
Multipliez le montant de la ligne 25 par le taux inscrit à la ligne 26.		26
Ligne 24 plus ligne 27	=	▶
	+	27
Ligne 21 moins ligne 28	=	▶
	-	28
	=	29

Continuez à la page suivante. ➔

Crédit provincial ou territorial pour impôt étranger sur le revenu fractionné

Inscrivez le montant de la ligne 29 de la page précédente. _____ = _____ | **30**

Montant de la ligne 6837 de la page précédente _____ × Montant de la ligne de votre formulaire 428 indiquée à la colonne 6 du tableau ci-dessous _____ = _____ | **31**

Montant de la ligne 6838 de la page précédente _____

Ligne 30 moins ligne 31 _____ = _____ | **32**

Inscrivez le montant de la ligne de votre formulaire 428 indiquée à la colonne 7 du tableau ci-dessous. _____ | **33**

Inscrivez le montant **le plus élevé** : ligne 32 ou ligne 33 _____ | **34**

Inscrivez ce montant à la ligne 428 de votre déclaration.*

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7
Province ou territoire	Taux d'impôt	Inscrivez le montant de la ligne 21 à :	Taux du crédit d'impôt pour des dividendes déterminés	Taux du crédit d'impôt pour des dividendes autres que des dividendes déterminés	Crédit prov./terr. pour impôt étranger selon	Inscrivez à la ligne 33 le montant de :
NL	13,3 %	la ligne 42 du formulaire NL428	11%	5 %	la ligne 52 du formulaire NL428	la ligne 83 du formulaire NL428
PE	16,7 %	la ligne 41 du formulaire PE428	10,5 %	1 %	la ligne 74 du formulaire PE428	la ligne 80 du formulaire PE428
NS	21 %	la ligne 41 du formulaire NS428	8,85 %	7,7 %	la ligne 51 du formulaire NS428	la ligne 81 du formulaire NS428
NB	14,3 %	la ligne 39 du formulaire NB428	12 %	5,3 %	la ligne 50 du formulaire NB428	la ligne 78 du formulaire NB428
ON	11,16 %	la ligne 40 du formulaire ON428	6,4 %	4,5 %	la ligne 63 du formulaire ON428	la ligne 68 du formulaire ON428
MB	17,4 %	la ligne 43 du formulaire MB428	11 %	1,75 %	la ligne 58 du formulaire MB428	la ligne 67 du formulaire MB428
SK	15 %	la ligne 44 du formulaire SK428	11 %	5 %	la ligne 54 du formulaire SK428	la ligne 75 du formulaire SK428
AB	10 %	la ligne 32 du formulaire AB428	10 %	3,5 %	la ligne 42 du formulaire AB428	la ligne 51 du formulaire AB428
BC	14,7 %	la ligne 40 du formulaire BC428	10,31 %	3,4 %	la ligne 50 du formulaire BC428	la ligne 71 du formulaire BC428
YT	12,76 %	la ligne 44 du formulaire YT428	15,08 %	4,51 %	la ligne 60 du formulaire YT428	la ligne 77 du formulaire YT428
NT	14,05 %	la ligne 39 du formulaire NT428	11,5 %	6 %	la ligne 49 du formulaire NT428	la ligne 55 du formulaire NT428
NU	11,5 %	la ligne 40 du formulaire NU428	5,8 %	4 %	la ligne 50 du formulaire NU428	la ligne 53 du formulaire NU428

* Si vous étiez un résident de l'Ontario, calculez ce montant en ajoutant le montant de la ligne 69 du formulaire ON428 au montant **le plus élevé** : ligne 32 ou ligne 33.